



Syndic' et vous !

« Quand allez-vous taxer l'extrême richesse ? »

Cette question n'est pas extraite d'un tract mais d'une lettre signée par près de 260 millionnaires et milliardaires de dix-sept pays différents.

Rouge Productions présente

LA SOCIALE

VIVE LA SÉCU !

80 ans de la SÉCU

CINEMA TICKET

CINE – CONFERENCE
La Sécu a 80 ans : Son histoire, son avenir.
Mardi 14 octobre à 19h30
Cinéma de Chartres les Enfants du Paradis.

Proposé par : **FO** 28 SOCIAUX avec les Unions Départementales **cgt** **U** **F28** F.S.U.

Novembre 2025, Toutes et tous contre les violences sexistes, sexuelles et de genre

Sam. 22 novembre : Marche dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et de genre.

Sam. 29 novembre : Conférence-débat avec Violaine DE FILIPPIS, avocate, féministe, chroniqueuse et autrice.

Toutes les informations à venir, suivez nous sur internet et sur nos réseaux sociaux.



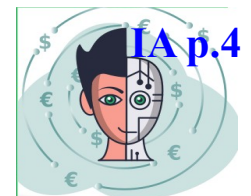
ATTEE dans les collèges
P.6



• Jeunes majeurs
• Travail social
p.5

Injustice
fiscale
P 2

Menaces sur l'archéologie
P.3



pour la justice sociale & fiscale

2 octobre

grèves & manifestations dans tout le pays

FO **cgt** **U** **F28** **Solidaires**



Bulletin de la section des **TERRITORIAUX FSU** du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Local situé impasse Valin à Chartres (derrières l'auberge de jeunesse)
Adresse postale : 28028 CHARTRES Cedex - Tel : 02-37-23-60-90

Mèl : fsu@eurelien.fr Http : <http://www.fsu.fr/> <http://www.snuter-fsu.fr/>



L'injustice fiscale au nom de la dette

Pas possible de rendre attractif les métiers de l'humain et de la Fonction publique.... C'est la faute de la dette !

Manque de moyens pour la protection de l'enfance.... C'est de la faute de la dette !

On écrème pour le paiement des minimas sociaux, quitte à ce qu'en France 1 enfant sur 5 vive en dessous du seuil de pauvreté.... C'est de la faute de la dette !

Plus de 2 000 enfants, et l'on sait que c'est une jauge basse, dorment chaque soir à la rue en France.... C'est de la faute de la dette !

Pas possible de remplacer les collègues absent.e.s.... C'est la faute de la dette !

Système public de santé dans le gouffre.... C'est la faute de la dette !

Pas de recrutements, équipes à flux plus que tendu.... C'est de la faute de la dette !

Pas possible d'augmenter le point d'indice.... C'est la faute de la dette !

« Gel » du CIA ».... C'est la faute de la dette !

On n'augmente pas le forfait développement durable.... C'est de la faute de la dette !

Vous travaillerez plus... C'est la faute à la dette !

Vous serez sanctionnés d'une baisse de salaire si vous êtes malade.... C'est de la faute de la dette !

Etc.

Mais c'est quoi la dette ?

Le Premier ministre a justifié les coupes budgétaires drastiques engagées dans le budget 2025 par la « dette abyssale » de l'État. Vous n'êtes pas surpris puisque c'est le même sermon depuis près de 20 ans.

Nous vivrions au-dessus de nos moyens, il faudrait donc faire

des **EFFORTS**, réduire les dépenses publiques.

Depuis 2008, le niveau de dépense publique est resté globalement stable (exception faite de 2020 où la dépense publique a joué un rôle d'amortisseur pendant la crise covid).

Les baisses d'impôts et de prélèvements, notamment depuis 2017 représentent au moins 308,62 milliards d'euros de manque à gagner pour les finances publiques. Les cadeaux

fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises comptent pour près de 207 milliards d'euros, soit près d'un quart de l'augmentation de la dette sur cette période. Et on attend toujours le ruissellement !

D'ailleurs, le rapport du Sénat de juillet dernier, sur les aides aux entreprises, évoque une réelle opacité dans l'attribution des aides aux entreprises, 211 milliards d'euros par an...



COMMENT LA DIMINUTION DES RECETTES PUBLIQUES ET LES CADEAUX FISCAUX ONT CREUSÉ LA DETTE ?

Avant 1973, la France empruntait directement auprès de la Banque de France, sans intérêts. Depuis 1973, sous Pompidou, ancien banquier comme par hasard, l'État est obligé de se tourner vers les banques privées, qui prêtent avec des intérêts. L'Union européenne a ensuite fait la même chose avec le traité de Maastricht.

De plus, les marchés achètent, revendent, bref font des opérations financières sur la dette des pays comme s'il s'agissait de simples produits financiers. Cela rend les États dépendants des marchés et fait mécaniquement grossir la dette publique.

A quand une vraie réforme fiscale et une gestion de la dette publique permettant une vraie répartition des richesses, et le financement des urgences sociales, écologiques et économiques.



Rémunération

Lente érosion du salaire moyen

Le salaire moyen correspond à la moyenne de l'ensemble des salaires. À volume de travail identique, le salaire net moyen (en EQTP) des agents publics est inférieur de 3,7 % à celui des salariés du privé, malgré leur âge et leur niveau de diplôme en moyenne plus élevés. C'est ce que révèle une note de l'Insee (Première n° 2043) publiée au printemps 2025.

Si cet écart était favorable à la fonction publique jusqu'en 2013, la tendance s'est ensuite inversée, portée par une progression plus rapide des rémunérations dans le privé à partir de 1995.

C'est pour cela que notre collectivité a voté le « gel du CIA » pour 2025 (quel sort pour 2026). Pour mémoire, depuis sa mise en place la FSU n'a eu de cesse de dire qu'outre la subjectivité de la manière de servir, critère essentiel du CIA, cette partie variable était par définition fragile et incertaine... Eh bien voilà la preuve la plus flagrante de cette précarité de l'indemnitaire et particulièrement du CIA.

Nous en avons assez d'être tenus pour coupable de la dette, d'être malade, etc. Quand allez-vous reconnaître le service public comme redistributeur de richesses et amortisseur d'inégalité et ses agentes et agents comme celles et ceux qui participent à former les citoyens et citoyennes de demain, à accompagner les plus vulnérables, à l'organisation de la cité et de la société bref à permettre que chacun et chacune puisse vivre dans notre société !

Le rapport de la Cour des Comptes sur les retraites indique que les retraites des fonctionnaires vont baisser de 0,5% par an entre 2025 et 2045 "en raison de la modération imposée au traitement indiciaire des fonctionnaires, qui conduit à des retraites plus faibles".

Ce qu'ils détruisent, c'est votre histoire !

Discipline apparue dans les années 1970 et codifiée par les lois de 2001 et 2003, l'archéologie préventive a pour but de concilier la sauvegarde du patrimoine et l'aménagement du territoire, en étudiant par la fouille tous les sites menacés de destruction au cours de travaux (routes et autoroutes, voies ferrées, zones d'activité...). Pour cela, les projets sont d'abord soumis à la réalisation d'un diagnostic, mené le plus souvent sous la forme de tranchées ou de sondages mécaniques réalisés sur environ 10 % de la surface, visant à détecter ou infirmer la présence de vestiges archéologiques. En cas de découverte, une fouille est alors prescrite.

Ces deux étapes sont réalisées à la demande et sous le contrôle de l'Etat (services régionaux de l'archéologie, services déconcentrés du ministère de la Culture). Le diagnostic est un service public, réalisé par l'INRAP (institut national de recherches archéologiques préventives) ou une collectivité et financé par la taxe d'archéologie préventive due pour tout aménagement touchant le sous-sol (qu'il y ait ou pas une opération d'archéologie prévue) et la fouille est une activité commerciale, sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur et payée par lui, et qui peut être réalisée par l'INRAP, une collectivité territoriale ou une entreprise privée.

Ce système, en faisant porter sur les aménageurs le coût de leurs destructions, est un des meilleurs au monde pour la préservation du patrimoine, mais est vu comme un obstacle au développement économique (délais et coûts supplémentaires) et ne cesse de faire l'objet d'attaques des lobbys et des pouvoirs publics depuis sa mise en place il y a vingt-cinq ans.

Le dernier en date était l'ajout d'un article dans le projet de loi « simplification économique », actuellement en discussion, visant à supprimer les obligations de diagnostic archéologique (ainsi qu'environnementaux...) pour les projets qualifiés « projets d'intérêt national majeur » (PINM), dans le but affiché de « gagner un an de délai ». Cet article signait la mort programmée de l'archéologie préventive et la destruction irréversible de centaines de sites patrimoniaux, détectables uniquement grâce à un diagnostic réalisé en bonne et due forme. De plus, la qualification de PINM recouvre une très grande majorité de projets (autoroutes, parcs photovoltaïques, data centers), et notamment les projets d'ampleur qui permettent d'étudier des surfaces très grandes et donc d'apporter le maximum d'informations.

La profession des archéologues s'est fortement mobilisée à l'appel des organisations syndicales nationales (CGT-culture, Sud, CNT, FSU Culture) à laquelle s'est jointe également la Fsu Territoriale. Les archéologues chartrains réunis en collectif ont tracté le 7 juin pour sensibiliser la population et ont organisé un rassemblement devant la cathédrale le mardi 10 juin en soirée, auquel ont participé une cinquantaine de collègues (soit environ 50 % des archéologues du territoire -Chartres métropole, CD 28, INRAP principalement-).

Le 12 juin, 1300 archéologues de toute la France (sur un nombre total d'archéologues estimé en 4000 et 5000...) ont manifesté à Paris pour réclamer le retrait de cet article et pour la défense de la profession et du patrimoine.

« A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire »

Si l'article a bien été retiré lors de la séance du lendemain, il faut noter que l'amendement de suppression a reçu préalablement l'avis favorable du gouvernement et du rapporteur de la loi.

Alors, plutôt que de se contenter de cette demi-victoire, il ne faut pas relâcher les efforts. L'archéologie préventive reste sous pression des politiques et des lobbys. Des circulaires demandent aux Services Régionaux d'Archéologie (SRA) de prescrire moins, voire de « déprescrire » des opérations. Alors que la taxe d'archéologie préventive rapporte 160 millions d'euros par an, 30 % de la somme est versée directement dans le budget général de l'Etat et échappe aux services publics de l'archéologie, notamment les collectivités territoriales dont elle constitue une part importante du financement de l'activité de diagnostic archéologique.

Au final, ce sont surtout les agents qui vont pâtir de ces attaques incessantes (baisse d'effectifs, augmentation de la précarité, qui est déjà presque une norme dans la profession, accumulation de CDD, augmentation de la charge de travail et de la pression subie), sans compter les pertes irrémédiables pour le patrimoine commun et la dévalorisation d'une activité toujours plus populaire, ainsi que le montre la fréquentation toujours plus importante des événements tels que les Journées Européennes de l'Archéologie ou du Patrimoine.

Trop de fonctionnaires ?!

À la recherche de milliards pour le budget 2026, ministres, parlementaires, cercles de réflexion libéraux et journalistes s'en prennent donc une nouvelle fois aux fonctionnaires, trop nombreux, pas suffisamment contrôlés et de toute façon par nature pas efficaces, puisqu'ils sont fonctionnaires. Les ministres Amélie de Montchalin et Éric Lombard, ont lancé la charge avant d'être largement suivi...

Même la cour des comptes enjoint la territoriale à supprimer 100 000 emplois !

Au-delà des grands discours, concrètement, quel métier, quel périmètre, quelle strate entendent-ils supprimer. Car au quotidien, de qui exactement estime-t-on pouvoir se passer : enseignant.e, soignant.e, magistrat.e, gendarme, sapeur-pompier, cuisinier.e dans un collège, les travailleurs et travailleuses médico-sociaux ? Où sont les postes en trop ?

Peut-être que pour trouver des sous, comme le dit un ancien cadre d'Andersen Consulting : « si vous voulez vraiment réduire

les frais, commencez par virer les cabinets conseil qui font payer cher des idées éculées et foireuses ! »

Qu'en pensez-vous, vous qui, sur le terrain, vous êtes serré la ceinture pour 2025 et risquez de vous serrer quelques crans de plus en 2026...



Outil à manier avec précaution !

L' intelligence artificielle (IA) est de plus en plus utilisée y compris dans les services publics modifiant les modes de travail mais également les services proposés aux usager.e.s. Le champ du social n'y fait pas exception.

L'IA peut vraisemblablement parfois aider les personnes vulnérables à surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées.

Attention toutefois au respect de principes éthiques clairs pour garantir la protection des droits fondamentaux des personnes concernées. Dès 2017, la CNIL produit des recommandations strictes.

Les promoteurs de l'IA expliquent que ces outils peuvent aider à se concentrer sur des tâches dites « à valeur ajoutée » en automatisant des tâches administratives et répétitives. Pourtant, l'usage d'algorithmes à la Caf ne résoud pas le non-recours aux droits. Au contraire, ils ont plutôt tendance à l'amplifier.

Il y a aussi les outils d'analyse prédictive concernant la protection de l'enfance, les personnes âgées ou en situation de handicap pour aider à identifier les situations critiques. Cet usage, s'il n'est pas maîtrisé, risque de provoquer une dépendance excessive entraînant une perte de compétences et d'expertises humaines dans le secteur social. Ces outils peuvent sans doute fournir des alertes, mais

en aucun cas se substituer à l'intervention humaine.

Le gouvernement, dans sa volonté de promouvoir de façon démesurée l'IA, sous-tend que les solutions viendront de la technologie et de ses usages.

Attention, la technologie est souvent perçue comme une solution rapide et efficace pour répondre aux besoins des personnes. Les décideurs se tournent vers des solutions techniques pour répondre à des problèmes complexes, car cela peut sembler plus facile et moins coûteux que de s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes.

Et puis, c'est un marché, les entreprises technologiques exercent une influence importante sur les décideurs en promouvant leurs produits et services comme des solutions efficaces.

Cette évolution vient continuer à instiller qu'il faut être de plus en plus rapide dans la gestion des situations. Or la pratique du travail social c'est précisément le besoin de temps pour la réflexion, l'analyse, le partage, ainsi que celui du respect du rythme de la personne aidée. Le manque de temps est d'ailleurs souvent mis en avant par les professionnel.le.s sous pression face au nombre de situations à gérer.

Cette survalorisation des outils numériques fait trop souvent oublier les besoins réels des publics fragiles.

Pire même, dans certains cas les solutions technologiques peuvent parfois créer de nouveaux problèmes ou aggraver les inégalités existantes.

Faut-il rappeler l'importance de prendre en compte les besoins réels des personnes accompagnées et de considérer les solutions technologiques comme un outil parmi d'autres pour répondre à ces besoins. Faut-il également rappeler que d'autres évolutions technologiques ont créé leurs propres problématiques ?

- Les réseaux sociaux conçus pour faciliter la communication entre les personnes, mais qui peuvent tout autant générer isolement et dépression chez les utilisateurs.

- Les voitures autonomes conçues pour réduire le nombre d'accidents de la route, soulèvent des questions éthiques et juridiques complexes en cas d'accident.

- Les algorithmes de prédiction policière conçus pour aider les forces de l'ordre à prévenir les crimes, renforcent les préjugés raciaux et sociaux existants.

Il est important de réfléchir aux conséquences éthiques et sociales des technologies utilisées, et de s'assurer qu'elles sont conçues et utilisées de manière responsable et éthique. Cela est d'autant plus essentiel quand on travaille dans les métiers de l'humain.

Face aux réponses de l'IA, Tellement de questions...

En l'espace d'un peu plus d'une année, via les smartphones et les ordinateurs, l'intelligence artificielle générative a fait une entrée fracassante dans les pratiques quotidiennes d'un grand nombre d'habitants de la planète au point où beaucoup n'hésitent pas à parler de révolution technologique mondiale.

Avec la belle promesse de penser comme nous à notre place et de créer comme nous à notre place, l'IA générative incite le monde entier à la paresse. Elle apparaît comme la quintessence suprême de la technologie puisqu'elle permet à la machine, bien au-delà de la mécanisation du travail manuel, de remplacer l'humain dans des sphères nébuleuses du travail intellectuel... Et si tout cela était faux ? Et si l'intelligence artificielle n'était pas une révolution technologique mais plutôt une idéologie favorisant la mécanisation des esprits ?

L'intelligence artificielle n'affectera certes pas tous les métiers de la même façon. La technologie aura notamment des conséquences différentes selon les genres. Les femmes seront 2,5 fois plus touchées par l'automatisation que les hommes, car

elles sont plus nombreuses dans ces positions administratives peu qualifiées. À l'inverse, les domaines professionnels à forte présence masculine, comme la sécurité,

les transports, ou la construction, ont peu de chances d'être massivement affectés. Par conséquent, 3,7 % des emplois féminins dans le monde risquent d'être automatisés, contre 1,4 % des emplois masculins. Cette différence est d'autant plus forte dans les pays riches, avec 7,8 % des postes tenus par les femmes susceptibles d'être remplacés par des bots, contre 2,9 % des emplois masculins.

Et enfin, si les chantres de cette idéologie, toujours plus nombreux chaque jour, ne s'embarrassaient pas du fait que l'IA est potentiellement une bombe environnementale, devrions-nous ne pas le leur rappeler ?

Toutes ces questions doivent être traitées, car s'il semble difficile de ne pas prendre ce train, il est primordial de nous assurer qu'il ne déraile pas !



Jeunes majeur.e.s

Même la meilleure des prises en charge ASE laisse des traces. Or, nous savons et le voyons d'ailleurs au quotidien, la meilleure des prises en charge ce n'est pas pour demain. Malgré les cris d'alarme, les rapports qui vont tous dans le même sens, les effets d'annonces ne suffisent pas lorsque les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins.

En 2019, 26% des personnes sans abris nés en France été passés par l'ASE. La chute du passage de la minorité à la majorité est censée être amoindri notamment par la loi de février 2022 qui oblige les Départements à accompagner les jeunes adultes souvent par la signature d'un contrat jeune majeur.

Pourtant, plus de trois ans après la loi « Taquet » qui a créé un droit à la prise en charge pour chaque jeune de l'aide sociale à l'enfance (ASE) jusqu'à 21 ans, l'Inspection générale des affaires sociale (Igas), dans un rapport publié le 3 septembre, souligne que les manquements à cette obligation sont nombreux.

L'inspection rejoint ainsi les constats de la Cour des comptes et de plusieurs chambres régionales qui ont récemment mis en lumière les inégalités et les limites de l'application de ce nouveau droit.

Alors que le constat est unanimement fait que le renforcement de leur droit n'est pas encore gage de suppression totale de l'effet chute et isolement, notre Département dans son budget primitif 2025, concernant la politique d'accompagnement des jeunes majeurs prévoit une réduction de la durée d'accompagnement et une économie de 750 000 €. La formulation « réduction et intensification qualitative » vous savez le « faire mieux avec moins » à la sauce novlangue ne trompe aucun.e des actrices et acteurs de la protection de l'enfance, il ne va pas faire bon être un.e jeune majeur.e demain !

Budget qui coûte quoi...

Vous en voulez des chiffres ?

Le budget annuel de l'Assemblée nationale s'élève à 564 millions d'euros pour l'exercice du mandat des 577 député.e.s.

Le budget annuel du Sénat s'élève quant à lui à 352 millions d'euros pour l'exercice du mandat des 348 sénatrices et sénateurs.

Ainsi, en moyenne, un.e député.e coûte 978 000 euros par an aux contribuables, alors qu'un.e sénateur.trice coûte 1,1 million d'euros par an.

Le budget annuel consacré à la Protection de l'Enfance est, lui, de 35,1 millions d'euros. Le nombre de mineur.e.s qui en bénéficient est de 384 900 ce qui revient à 41 000 euros par an. Soit quasiment le montant des frais de rénovation du bureau engagés par l'actuel Premier Ministre et toujours également Maire de Pau !

Et si finalement, le « pognon de dingue » n'était pas là où l'on croit ? Et si, finalement, plutôt que de miser sur l'avenir on se tirait une balle dans le pied en sacrifiant l'enfance plutôt que de la protéger !



Clichés

Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

A chaque rentrée scolaire, on a le droit au cliché : l'allocation de rentrée scolaire (ARS) sert à acheter écrans plats et consoles de jeu ?

Cette légende des achats massifs d'écrans plats financés par l'ARS a eu ses chantres : le sénateur Edouard Courtial UMP en 2008, la Sénatrice socialiste Samia Ghali en 2019, ou encore le Ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer en 2021. Mais surtout, elle est véhiculée dans la plupart des médias à des fins politiques et non d'information.

Contrairement à ce qui se dit, les mois d'août et septembre, enregistrent les pires performances pour les ventes de moniteurs, selon des données de l'institut GfK, organisation mondiale d'étude de marché. Quant aux consoles de jeu, d'après un rapport de l'Insee de 2024, la semaine de versement des allocations de rentrée scolaire est la septième pire semaine de ventes pour les consoles de jeu en France.

D'ailleurs, dans un rapport de 2021, la Cour des comptes estimait le coût de l'ARS à environ 2,6 milliards d'euros annuels pour l'année 2020. Et l'institution, d'habitude si prompt à dénoncer les dépenses publiques, n'a pas trouvé grand-chose à redire sur le dispositif tel qu'il existe actuellement, affirmant que les modalités de versement limite *le risque d'erreurs et de fraude et méritent d'être maintenues* ».

Alors, pourquoi cette obsession pour ce cliché ?

D'abord, les médias aiment les histoires qui confirment leurs préjugés un cas isolés devient sous leur caméra la règle !

Par ailleurs, d'après le sociologue Camille François, auteur de « *De gré et de force : comment l'État expulse les pauvres* », en 2023, la désinformation sur l'utilisation de l'ARS porte la trace du vieux préjugé selon lequel les pauvres ne sauraient pas gérer leur argent, et que leur mauvaise gestion serait la cause de leur pauvreté.

En individualisant les responsabilités plutôt que de questionner les inégalités structurelles, on ne pose pas les bonnes questions. En effet, la question primordiale est surtout pourquoi les familles ont-elles besoin de l'ARS !

Travail social

Le Haut Conseil du travail social tire la sonnette d'alarme

Le Haut Conseil du travail social (HCTS) a adopté le 1^{er} avril la motion « *Pour un travail social à la hauteur des défis sociétaux : agir maintenant !* ». Le HCTS tire la sonnette d'alarme et rappelle que le travail social est la clé de voûte du modèle de solidarité français.

Depuis 2023 et la remise du [livre blanc du travail social](#) rien n'a bougé. L'urgence est pourtant, toujours la même : pénurie de professionnels qualifiés, équipes réduites et sous tension, précarité en augmentation, budget dédié à la formation insuffisant, etc.

A l'heure où les constats pleuvent sur l'état du travail social et l'épuisement des professionnels il est temps de *passer à l'action et de mettre en œuvre sans attendre, des mesures concrètes...*

C'est aussi la rentrée des ATTEE !

Les Personnels ATTEE jouent un rôle crucial dans le bon fonctionnement des collèges d'Eure et loir. Pourtant leurs conditions de travail, leurs salaires et leurs reconnaissances ne sont pas à la hauteur de leur engagement. Au moment où les enjeux éducatifs et sociaux sont au cœur des débats, il est urgent de mettre en lumière les défis auxquelles les ATTEE font face et de revendiquer des améliorations concrètes.

Les ATTEE interviennent dans les collèges pour assurer des missions variées et indispensables :

- ◆ « Entretien des locaux » : nettoyage, maintenance des bâtiments, gestion des espaces verts.
- ◆ « Accueil et sécurité » : surveillance des élèves, gestion des flux, prévention des risques.
- ◆ « Restauration scolaire » : préparation et service des repas, respect des normes d'hygiène, éducation aux goûts.

Sans les ATTEE, les locaux et les conditions d'accueil des élèves se dégraderaient rapidement. Pourtant leur travail est trop souvent invisible et sous-estimé.

Malgré l'engagement quotidien les ATTEE font face à plusieurs difficultés.

Précarité : Le statut prévoit une année de stage, qui a pour but de permettre à l'administration de s'assurer des capacités professionnelles pour exercer les fonctions correspondant à un grade. Pourtant, les collectivités, dont notre Conseil départemental, impose des contrats, d'un an voire deux sans garantie de stabilité.

Charge de travail accrues : Ici comme pour les autres compétences des collectivités, les restrictions budgétaires ont un impact fort. Les effectifs trop souvent insuffisants, des équipes avec de plus en plus d'agent.e.s avec des restrictions médicales sans qu'elles soient compensées alourdissent leurs missions trop souvent au détriment de leurs santé

Rémunérations insuffisantes : Le point d'indice a été quasi-gelé entre l'an 2000 et 2022. Depuis décembre 2020, nos grilles ont perdu environ 11% de pouvoir d'achat par rapport au SMIC. Après une année blanche en 2024 et en 2025, le gouvernement annonce à nouveau : pas d'augmentation du point d'indice pour 2026. Dans la collectivité, le gel du CIA pour 2025, dans un premier temps, a été une véritable catastrophe pour les

agent.e.s de catégorie C notamment. Les salaires souvent proches du smic cela ne reflètent pas la pénibilité et la technicité de leurs tâches.

La section FSU porte plusieurs revendications :

- ◆ Titularisation des agent.e.s précaires, (suite à la demande notamment de la FSU, un 1er plan de mise en stage à eu lieu en septembre pour 16 ATTEE – espérons que la collectivité continue dans ce sens, et, y compris au-delà des ATTEE...
- ◆ L'augmentation des effectifs et la compensation des restrictions,
- ◆ La revalorisation salariale par le biais du RIFSEEP,
- ◆ La formation et l'évolution professionnelle,
- ◆ Une meilleure considération.

La section FSU se tient résolument aux côtés des ATTEE, maillons nécessaires dans la vie des établissements scolaires. Ces membres de la communauté éducative demeurent en but à une double tutelle, celle du conseil départemental, leur employeur, et celle de l'éducation nationale.

La FSU soutient toutes les mobilisations pour réclamer un autre budget qui ne fassent pas payer à nos collègues mais aussi aux usager.e.s du service public, ici les familles et collégien.ne.s, les cadeaux fiscaux aux plus riches. La colère qui gronde s'exprime de différente manière. Le SNUTER FSU national à déposer un préavis de grève nationale couvrant pour tout le mois d'octobre les personnels désireux de s'impliquer pour faire vivre ses revendications. La FSU a été présente, dans ce sens, lors des mobilisations de septembre.

Ne les laissons pas s'attaquer à la santé, la fonction publique et aux plus modestes d'entre nous sans mettre à contributions les plus aisés qui ont vu leurs fortunes décupler sous l'effet des mesures prises par le président de la République envers les plus fortunés.

Elle continue de s'opposer à tout budget d'austérité et de remises en cause de la redistribution et de notre modèle social.

Elle réclame un budget juste et équitable qui donne aux collectivités les moyens d'assurer un service public de qualité dans des conditions de travail soutenable et durable.





L' Observatoire de l'émancipation économique des femmes est né en 2022 d'un constat : les inégalités économiques entre les femmes et les hommes persistent, voire s'aggravent, et ce malgré les avancées en matière de droits. L'Observatoire publie régulièrement des notes afin de mettre en lumière les mécanismes complexes qui maintiennent les femmes dans une situation de précarité économique.

En deux ans, les membres expertes de l'Observatoire Lucile Peytavin, Lucile Quillet, Hélène Gherbi et Laure Marchal, sous la direction de la Fondation des Femmes, ont rédigé cinq notes apportant un regard féministe sur les politiques publiques.

Dans ce numéro, faisons un zoom sur la dépendance économique des femmes.

« Mais c'est bon, maintenant, l'égalité elles l'ont ! ». Cette phrase fait partie des idées reçues si souvent répétées.

Le premier argument avancé repose sur la pseudo égalité économique. Dans la deuxième partie du 20^e siècle, les femmes ont fait leur entrée massivement dans le salariat et la législation a suivi cette évolution de la société. Elles ont pu travailler sans l'accord de leur mari ou même ouvrir un compte bancaire à partir de 1965. Mais cela ne fait pourtant d'elles ni des égales, ni de véritables indépen-

dantes.

Les femmes passent deux fois plus de temps au travail domestique (cuisine, vaisselle, ménage, soins aux enfants, linge) que les hommes. In fine, elles réalisent 72 % du travail domestique à elles seules.

Dans les familles avec un enfant, 28 % des mères sont à temps partiel, puis 42 % quand il y a trois enfants ; 51 % des femmes à temps partiel indiquent l'être pour s'occuper de leurs enfants ;

Il existe encore plus de deux millions de femmes au foyer en France et parmi elles, huit sur dix ont eu un emploi dans le passé ;

Nombre de femmes arrêtent ou limitent leur temps de travail pour assurer la garde de leurs enfants en raison d'un manque de solution : moins de 60 % des enfants de moins de trois ans bénéficient d'un mode de garde formel selon la CNAF.

La plupart des prestations sociales et de minima sociaux individuels, sont calculés en prenant en compte les ressources de l'ensemble du foyer.

Si vous avez de très faibles revenus mais que votre conjoint-e gagne bien sa vie, l'État part du principe que la solidarité conjugale s'applique : vous ne serez pas aidé-e car votre partenaire peut vous prendre en charge. Cela crée une dynamique de dépendance femmes-hommes, étant donné que les femmes sont celles qui gagnent le moins dans les trois quarts des couples.

Plan égalité femmes/hommes

Le Conseil départemental en route vers le second !

Le premier plan d'action dans la collectivité s'achèvera en fin 2025. Les discussions concernant la signature du second plan d'action ont débutées dans la collectivité qui compte 66% de femmes pour 34% d'hommes.

Ce plan fera l'objet d'un accord collectif. Comme le précédent, il devrait se décliner en 5 axes.

La FSU est convaincue et a porté l'idée que, l'égalité réelle dans la collectivité ne se fera qu'en corrélation avec l'égalité dans la société en générale.

Le travail partenarial avec la collectivité est donc primordial mais, il doit s'accompagner de revendications claires nationalement pour que les mesures et déclarations s'accompagnent des moyens nécessaires à leur mises en actions.

VSS

Toujours plus de violences sexuelles déclarées en France...

C'est un « continent noir »* que l'on est loin d'avoir fini d'explorer : année après année, le nombre de victimes déclarées de violences sexuelles croît de façon importante, sans que l'on sache où s'arrêtera cette vague. Selon les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur, publiés fin février, leur nombre a été multiplié par 2,4 en huit ans

Et pourtant au conseil départemental d'Eure-et-Loir, en 2024, malgré le travail partenarial et les communications diverses, la cellule pluridisciplinaire de la DRH, dite RPS, a eu à étudier « seulement 5 signalements » relayés par des acteurs de la Collectivité. Mais aucune saisine via l'adresse mail mise en place signalement-agissements@eurelien.fr dans une collectivité de plus de 1 900 agnet.e.s. Cela doit nécessairement nous interroger toutes et tous sur les raisons de l'omerta qui demeure sur ces questions.

N'hésitez à contacter vos représentant.e.s du personnel, le psychologue, la conseillère social du personnel ou la référente égalité femmes hommes au titre des représentant.e.s des personnel Marie-Ange COLOMBEL-LE GOVIC.

** paroles de l'Hymne des femmes, chanson créée collectivement en mars 1971 par des militantes féministes à Paris.*

Novembre, Toutes et tous contre les violences sexistes, sexuelles et de genre

Sam. 22 novembre : Marche dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et de genre.

Sam. 29 novembre : Conférence-débat avec Violaine DE FILIPPIS, avocate, féministe, chroniqueuse et autrice.

